



# Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



ÉCOLE SAINT-LOUIS

**Saint-Louis  
2017-2018**

Date: (2018-05-09).

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible sur notre site Internet <https://saintlouis.ecoleouest.com/>



## Actions réalisées en 2017-2018 :

- Passation du questionnaire SEVI (Sécurité à l'école: Violence et intimidation) aux élèves de la 3e à la 6e année et révision du plan de lutte contre la violence et l'intimidation;
- Visionnement d'une petite vidéo intitulée « La leçon de discrimination » d'une quarantaine de minutes pour sensibiliser les élèves de la 3e à la 6e année;
- Ateliers d'habiletés sociales au préscolaire et en 1<sup>re</sup> année par la psychoéducatrice;
- Présence du TES aux récréations dans la cour des élèves de la maternelle
- Organisation d'activités sportives aux récréations et à l'heure du diner et à des tournois;
- Organisation d'activités musicales et culturelles, notamment à la chorale et aux concerts midis.
- Animation de jeux par les élèves de 4e à 6e année lors des récréations les lundis dans la cour des élèves de maternelle
- Ateliers Gangs de choix pour les élèves de la 6<sup>e</sup> année par la psychoéducatrice en collaboration avec la SPVM.
- Animation par la psychoéducatrice d'activités dans le cadre de la semaine de la Prévention contre la violence et intimidation (2 au 6 octobre) et lors de la journée mondiale contre l'intimidation (Journée « On porte du rose ».)
- Animation du programme Vers le Pacifique pour tous les élèves de l'école
- Sensibilisation des élèves et des parents à différencier un conflit entre élèves et l'intimidation sur le site Internet et dans l'agenda;

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

## Impacts de nos actions :

- Portrait actuel de la situation quant à la violence et à l'intimidation
- Bonne participation des élèves aux activités offertes
- Sentiment de sécurité élevé chez les élèves de l'école Saint-Louis

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

## Actions prévues pour 2018-2019 :

- Continuer des actions réalisées en 2017-2018
- Mise en vigueur du nouveau plan de lutte contre l'intimidation et la violence
- Consulter le nouveau plan de lutte contre l'intimidation et la violence disponible sur notre site Internet <https://saintlouis.ecoleouest.com/> dès qu'il aura été adopté par le conseil d'établissement.



## Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

## Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).